



Manifestation des personnels de l'enseignement le jeudi 10 février à Bruxelles

Le front commun syndical du secteur de l'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (universités comprises) se mobilise le **10 février 2022 à 11 heures, Pl. Surllet de Chokier, siège de la FWB** parce que l'actuelle négociation Enseignement est en panne.

Tous les deux ans se tient la négociation "Enseignement" en Fédération Wallonie-Bruxelles entre les ministres de l'Enseignement (Mme Désir pour l'enseignement obligatoire et Mme Glatigny pour l'enseignement supérieur) et les organisations syndicales de l'enseignement. Mais cette négociation sectorielle pour les années 2021 et 2022, qui a démarré le 1er avril 2021, ne débouche jusqu'ici sur pas grand-chose, particulièrement pour le personnel des universités.

Vous trouverez sur le site <https://www.desy.ucl.ac.be/node/713> une information sur cette manifestation et sur les principes qui l'animent. (La présentation en ppt est disponible sous l'image de l'affiche). Cette présentation concerne surtout le personnel de l'enseignement obligatoire. C'est pourquoi sont incrustées dans les diapositives quelques précisions pour le personnel des universités. Nous détaillons ci-après les motifs pour lesquels la CNE-Universités participe à cette action.

Pour mémoire, le cahier de revendications CNE-Universités, déposé en mars 2021, est consultable : https://bit.ly/DESY_cahier_revendications2122

Vous lirez à la page suivante **les revendications prioritaires** de la CNE-Universités.

Ensuite, vous trouverez l'avis de la CNE-Universités sur les premières intentions du Gouvernement et donc, pour ce qui nous concerne, de la ministre V. Glatigny.

Pour le personnel des universités, la ministre Glatigny propose de créer un groupe de travail sur l'étude de nos revendications, alors que celles-ci ont été déposées, il y a près d'un an, en mars 2021 !

C'est pourquoi nous vous invitons donc à prendre part, dans le respect des mesures sanitaires, à la manifestation Enseignement, le jeudi 10 février à 11h à Bruxelles, devant le siège de la FWB, place Surllet de Chokier.

Précisions pratiques (voir aussi en dernière page)

Au départ de Louvain-La-Neuve, il est suggéré de prendre le train S de 9h 40 (9h 49 à Ottignies). Arrivée à Bruxelles Luxembourg à 10 h 18. De là, il est possible de se rendre à pied ou en métro à la Place Surllet de Chokier. Le coût du déplacement en train sera remboursé. Merci d'envoyer à cet effet vos tickets de trains scannés à : Natacha.Firenze@uclouvain.be

S'il y a beaucoup de monde Place Surllet de Chokier, endroit CNE pour se retrouver en fin de concentration, (à 11h 30 -12h) : en face, Place Madou (devant l'Exki).

Négociation sectorielle Enseignement 2021-2022

Revendications prioritaires de la CNE-Universités

1. Revendications en lien avec la crise sanitaire

Adoption d'une mesure visant à ce que les académiques en période probatoire durant la crise sanitaire obtiennent leur confirmation ou bénéficient d'un moratoire.

Adoption de mesures complémentaires de prolongation de financement pour les (post-) doctorant-es des universités et du FNRS impacté-es par la crise sanitaire, même s'ils-elles ne sont pas en dernière année. (N.B : Cette revendication est la seule qui est globalement rencontrée.)

2. Mesures acceptées lors des négociations précédentes, mais non exécutées

La CNE demande au Gouvernement FWB dans quels délais vont s'appliquer les mesures adoptées dans les protocoles précédents et qui ne sont toujours pas mises en œuvre actuellement. Et ce, alors que la plupart de ces mesures ne sont pas coûteuses.

3. Pour tous les personnels

Reconnaissance et valorisation de l'ancienneté barémique, de grade, de carrière et de l'ancienneté scientifique de tout membre du personnel (y compris les boursiers de doctorat) en mobilité entre institutions d'enseignement (de tous les niveaux) ainsi que vers tous les organismes publics et services publics quel que soit le réseau.

4. Personnel académique

Financement du remplacement du personnel académique en absence pour maladie de longue durée.

5. Personnel administratif, technique et ouvrier (PATO-PATGS)

Amélioration de la carrière et des barèmes du personnel PAT de niveau 2 :

- réduction du délai de 9 ans à 6 ans d'ancienneté pour l'avancement sans examen des infirmiers gradués, des logopèdes, des assistants sociaux et des programmeurs ;
- examen des barèmes de la carrière des assistants sociaux, infirmiers et logopèdes des universités afin de les mettre au niveau des barèmes de la carrière des assistants sociaux, infirmiers et logopèdes des Hautes écoles ;
- pour le personnel informatique dans le niveau 2, ajout d'une échelle supérieure pour le grade d'engagement et ajout d'une échelle supérieure au 25/3A ;
- prolongation de la fin des échelles barémiques des niveaux 2 jusqu'à 33 ans.

6. Personnel scientifique

Améliorations à apporter aux dispositions légales (décret du 17 décembre 2003) relatives à la prolongation du contrat/mandat suite à un congé de maternité.

Financement du remplacement du personnel scientifique définitif en absence pour maladie de longue durée.

Pour les mandataires permanents FNRS : réduction de 8 ans à 6 ans de l'ancienneté de grade nécessaire pour la promotion du grade de chercheur·e qualifié·e au grade de maître de recherche.

Sur ces priorités – hormis celle relative à la prolongation des bourses de (post)-doctorat suite à la crise sanitaire – il n'y a, à ce jour, aucune réponse positive de la Ministre Glatigny.

Raisons du mécontentement de la CNE-Universités à l'égard de cette négociation Enseignement, toujours en cours

• La négociation pour 2021-2022 est menée de manière chaotique

Cette négociation aurait dû théoriquement être terminée fin décembre 2020, puisqu'elle porte sur les deux années 2021-2022.

Pour rappel, le Gouvernement a pris ses fonctions en septembre 2019. On sait que la crise sanitaire est passée par là, mais cette crise ne justifie pas que la négociation n'ait commencé que le 1^{er} avril 2021, qu'elle ait été suspendue unilatéralement en juin 2021, qu'elle n'ait repris que le 22 décembre 2021 et qu'elle soit toujours en cours.

• Le gouvernement cherche à gagner du temps

Le Gouvernement envisage d'étendre l'accord sur la période 2021-2024. Il justifie cette mesure notamment par la difficulté de mettre les mesures en place dans un délai de deux ans !

La CNE-Universités est opposée à cette proposition. En effet, le décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française stipule que cette négociation se tient tous les deux ans. Pour modifier ce rythme, il faut donc une modification par décret. Or rien n'est annoncé à ce sujet. En réalité, le Gouvernement se rend compte qu'il est en retard et cherche assez piteusement à gagner du temps.

• Les propositions du Gouvernement sont riquiqui

• Il y a, certes, deux bonnes propositions pour tout le personnel de l'enseignement.

En effet, le gouvernement envisage de poursuivre l'augmentation de la partie fixe de la prime de fin d'année pour tous les membres du personnel ; il propose également une prime forfaitaire «numérique» pour les membres du personnel de l'enseignement supérieur.

La CNE est d'accord avec l'augmentation de la partie fixe de la prime de fin d'année pour 2022 mais demande ce qu'il en est rétroactivement pour 2021. Sans quoi, cette année 2021 qui fait partie de la période de négociation serait-elle passée au bleu ?

La CNE est favorable à l'octroi de la prime « numérique », mais a demandé à ce sujet quels sont les personnels concernés par cette prime : est-ce aussi pour les personnels sur ressources extérieures et pour les mandataires FNRS ? Et qu'en est-il pour les personnels qui n'ont pas recours au télétravail ?

• Pour le reste, sur les revendications déposées par la CNE-Universités, il n'y a aucune ouverture.

Même sur toutes les mesures acceptées lors des accords précédents, mais non mises en œuvre, rien n'est proposé, alors que ces mesures sont pratiquement toutes non-coûtantes.

La seule proposition de la ministre V. Glatigny est actuellement la suivante :

« Le gouvernement propose la mise en place d'un groupe de travail spécifiquement consacré aux questions statutaires propres aux membres du personnel des universités. Ce groupe de travail serait piloté par l'administration des personnels de l'enseignement et regroupant représentants syndicaux, représentants des universités, commissaires et délégués du gouvernement ».

La CNE-Universités est défavorable, voire opposée à cette proposition, parce que ce groupe de travail (sans aucune date d'échéance) ressemble fortement à une réponse dilatoire et à une manière pour la ministre de s'exonérer de ses responsabilités.

./..

LE DROIT D'EN SAVOIR PLUS +++

En outre, la CNE-Universités ne peut accepter que ce groupe de travail soit piloté par l'administration, car cette responsabilité est celle du politique, donc de la ministre de l'Enseignement supérieur. Cette responsabilité ne peut être déléguée à une administration, quelle qu'elle soit.

Par ailleurs, pourquoi, depuis mars 2021, l'administration n'a-t-elle pas déjà transmis au Cabinet de la ministre ses informations et ses apports techniques sur les revendications déposées ?

Enfin, si la CNE est ouverte à l'invitation pendant la négociation des représentants des autorités des universités ainsi que des délégué-es et commissaires du Gouvernement sur telle ou telle question, elle n'est pas favorable à la participation permanente de ceux-ci dans un tel groupe de travail.

Voilà donc les principaux motifs pour lesquels la CNE-Universités prend part à la protestation du 10 février 2022 et invite les membres du personnel des universités qui le peuvent à y participer.

Si vous souhaitez participer à l'action, il faut en informer votre responsable hiérarchique et la directrice de l'ARH, Mme Anne-Françoise.Mariscal@uclouvain.be en indiquant que vous serez en grève le 10 février 2022, en mettant en copie Natacha.Firenze@uclouvain.be pour la délégation CNE-UCLouvain.

Pour les affilié-es à la CNE-CSC, la retenue sur le traitement sera compensée par une indemnité de 30 € (au prorata du temps de travail). Pour percevoir cette indemnité, demandez-la à : Natacha.Firenze@uclouvain.be en mentionnant votre n° de compte et votre n° de registre national.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette action, rien de vous empêche cependant d'en dire un mot en début de votre cours ou de votre activité de formation.

PÉNURIE GRANDISSANTE
Depuis deux ans, l'enseignement est dit essentiel qu'on nous le prouve !

GRANDES AMBITIONS SOUS-FINANÇÉES **RÉFORMES DÉSÉQUILBRÉES**

- PROPOSITIONS D'ACCORDS SECTORIELS MOUS
- CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES
- MEMBRES DES PERSONNELS MÉPRISÉS
- SURCHARGE DE TRAVAIL

POUR UNE REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE SES PERSONNELS, REJOIGNEZ-NOUS !

JOURNÉE DE GRÈVE LE 10 FÉVRIER 2022
CONCENTRATION À BRUXELLES À 11H00
PLACE SURLET DE CHOKIER

Logos: AMTO, CSC, CNE, appel, SLFP

Téléphones CNE-UCLouvain :

- N. Firenze 72009 • L. Tran 78023 • Th. Grosbois 72639
- M. Brunelle 72602 • G. Declève 72607 • N. Clause 79609